

Poursuivons les réunions et les AG dans les établissements

18 septembre / Audience avec le Recteur / Répression de la jeunesse / AG et Stages / Évaluations des établissements / Jours de fractionnement pour les AESH / Salaire des AED / Contestation PPCR

Cher.e camarade,

Dans cette inFOgironde, nous te parlerons :

- Du 18 septembre ;
- De la répression des lycéens et étudiants ;
- Des problèmes de rentrée et de l'audience auprès du Recteur ;
- De l'AG et des stages ;
- Des jours de fractionnement pour les AESH ;
- De la grille salariale pour les AED ;
- De la contestation PPCR ;

Dans le « saviez-vous », tu trouveras les dates d'inscription au concours de l'enseignement.

Le 18 septembre : 1 million de personnes dans les rues

Les manifestations en France contre le budget d'austérité ont réuni 1 million de personnes dont 15 000 à Bordeaux. C'est pourquoi il faut poursuivre les réunions dans les établissements scolaires afin de réaffirmer les revendications des personnels :

- abrogation de la réforme des retraites ;
- hausse des salaires et des pensions ;
- effectifs moins chargés en classe ;
- Création de tous les postes nécessaires ;
- un statut et un vrai salaire pour les AESH et aussi pour les AED ;
- un plan de titularisation pour les contractuels enseignants, CPE et PsyEN qui le souhaitent ;
- Arrêt/abrogation des contre-réformes qui cassent l'école publique, ses enseignements disciplinaires, ses diplômes nationaux, qui remettent en cause les statuts et missions des personnels et broient la jeunesse : réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat, Parcoursup, Pacte enseignant, Acte 2 de l'école inclusive, « Choc des savoirs » ;
- Fonds publics à l'École publique...

Dans ces AG, il faut aussi prendre position sur les suites de la mobilisation y compris par la grève jusqu'à satisfaction. C'est dans ce sens que le secrétaire départemental du SNFOLC a pris la parole au comité général (réunion de tous les syndicats de l'Union Départementale), du 18 septembre, de l'UD de Gironde devant 175 personnes.

Les fonctionnaires ont déjà fait les efforts nécessaires pour l'austérité : baisse de 31,5 % du pouvoir d'achat depuis les années 2 000. Maintenant cela suffit, le gouvernement peut trouver de l'argent ailleurs comme par exemple sur :

- les 211 milliards d'euros d'aides aux entreprises qui ne sont ni évaluées ni conditionnées,
- les 12 à 15 milliards pour l'enseignement privé ;
- l'augmentation de plus de 30 milliards d'euros pour le budget de la défense.

Notre secrétaire départemental a mandaté la secrétaire de l'UD FO 33 pour dire au Comité Confédéral National (le « parlement » de Force Ouvrière) qu'il nous faut une grève qui bloquera l'économie et pas des journées d'action qui épuisent et nous font perdre !

Répression des lycéens et étudiants

Communiqué intersyndical : FNEC-FO-FO, FSU, CGT Educ'action et SUD Education :

NON à la répression des lycéens, lycéennes, étudiants et étudiantes !

Lors de cette rentrée 2025, une fois de plus, les lycéens, lycéennes, étudiants et étudiantes se sont trouvés placés dans des conditions d'étude dégradées du fait des mesures d'austérité à l'Éducation Nationale et dans l'enseignement supérieur. Plus de 100 000 d'entre eux étaient sans affectation dans l'enseignement supérieur après la première phase d'admission Parcoursup.

Une partie de la jeunesse a été particulièrement présente dans les manifestations du 10/09, exigeant un autre avenir, affirmant son opposition aux idées d'extrême droite et appelant à une rupture claire avec les politiques économiques, sociales et environnementales menées jusqu'ici. Des dizaines de lycées, des universités ont été bloqués dans tout le pays (à Albi, Annecy, Brest, Grenoble, Lyon, Marseille, Mulhouse, Saint-Etienne, Toulon, Toulouse...). D'autres mobilisations ont eu lieu les jours suivants dans un certain nombre d'établissements et de facultés.

Face à cette mobilisation de la jeunesse, l'exécutif (le ministre de l'intérieur démissionnaire en tête), a brandi la répression.

A Paris, un lycéen a été placé plus de 30 heures en garde à vue suivie d'une comparution immédiate devant le juge. À Tours, le 11 septembre, les élèves du lycée Louis Courier rassemblés pacifiquement devant leur établissement ont subi une charge des forces de police. Des lycéens ont été matraqués, brutalisés, aspergés de gaz lacrymogène, ce qu'ont immédiatement dénoncé les personnels, les représentants FNEC FP-FO, SNES-FSU, CGT Educ'action et SUD éducation de l'établissement, ainsi que la FCPE d'Indre-et-Loire.

Nos organisations, FSU, FNEC FP-FO, CGT Educ'action, SUD éducation, partagent l'indignation des personnels et des parents face à ces mesures de répression brutales contre des jeunes qui exercent leur liberté d'opinion et d'expression et se mobilisent pour défendre leurs droits et leur avenir.

Nos organisations condamnent toute volonté de criminaliser l'expression des revendications, ainsi que toutes les violences commises contre des lycéens et étudiants. Elles s'engageront contre toute tentative de répression administrative, judiciaire et policière (sanctions ou poursuites) contre les lycéens, lycéennes et/ou les étudiants, étudiantes.

Nos organisations appellent les personnels à se tenir aux côtés des lycéens et lycéennes notamment en leur permettant de faire valoir leurs droits, en particulier celui à manifester, notamment à l'occasion de la journée de grève et de manifestations du 18 septembre, tout en respectant l'indépendance du mouvement lycéen et étudiant.

Paris, le 18 septembre 2025

[Tu peux télécharger ici le communiqué.](#)

Audience avec le Recteur et problème de rentrée

La FNEC FP-FO de l'académie de Bordeaux a rencontré le Recteur (à son invitation) pour discuter des problèmes de rentrée. D'après le Recteur, il y aurait peu de problèmes car les enseignants ont été remplacés rapidement même s'il en manque encore en technologie et en Éducation Musicale. Pour lui, l'école inclusive fonctionne globalement bien. Concernant les enseignants, il admet que dès le début de l'année il y a eu 600 arrêts de travail soit 200 de plus que l'année précédente et qu'actuellement il y a 804 enseignants en arrêts et suppléés. Pour FO ces arrêts en nombre grandissant montrent le mal-être des personnels. Pour avoir des enseignants, FO continue à soutenir qu'il faut les augmenter et améliorer les conditions de travail !

FO a rappelé qu'il manque toujours des enseignants mais aussi, des CPE, des AED, des AESH, des infirmiers, des médecins scolaires et aussi des PsyEN. Les pôles d'appui à la scolarité (PAS) ne vont pas résoudre les problèmes de l'école inclusive. En effet, le but des PAS est d'apporter une première réponse aux personnels et aux parents sans forcément d'accompagnement d'AESH. Pour FO si un élève à une notification c'est qu'il a besoin d'AESH. Le recteur reconnaît qu'il est difficile de suivre l'augmentation de 18 % des notifications indiquant un besoin d'AESH. FO a rappelé sa revendication : nous ne sommes pas contre l'école inclusive mais contre l'école inclusive systématique sans moyens. Le recteur reconnaît que nous sommes la seule organisation syndicale à avoir cette revendication et que nous voulons la création de places dans les instituts médico-sociaux ! Pour les autres personnels, le Recteur pense qu'il n'en manque pas puisque tous les postes sont pourvus ! FO lui a rappelé que, certes, les postes sont pourvus mais il manque des postes car ils sont en nombre insuffisant comme par exemple au collège de Latresne où il y a une infirmière un jour et demi pour 998 élèves ! Des exemples similaires existent pour les AED, les CPE, les médecins et les AS !

Concernant l'affectation des contractuels, nous avons rappelé que nous voulons que les contractuels en CDD soient affectés en fonction de leur ancienneté. Nous nous sommes aperçus que des contractuels avec peu d'ancienneté sont passés avant des contractuels qui avaient 5 ans d'ancienneté. Pas de réponse claire de la part du Recteur.

Concernant les effectifs chargés, pas de réponse à part qu'il surveille le collège du Lac. Lorsque nous évoquons des groupes de spécialité SES de 42 au lycée Camille Jullian (même si cela semble être résolu aujourd'hui), cela n'a pas provoqué une réponse satisfaisante.

Nous sommes intervenus sur les EREA où les élèves semblent avoir de plus en plus de handicaps lourds au point où, dans les filières professionnelles, ces élèves ne pourront pas faire les stages en entreprise. Aucune réponse satisfaisante. Nous avons également évoqué l'UPE2A à Floirac qui a ouvert sans élèves !

Nous sommes revenus aussi les préconisations de la médecine de prévention qui ne sont pas respectées dans les établissements scolaires et que cela va engendrer d'autres absences ! Il en a pris note comme pour la plupart des sujets évoqués mais nous sommes sortis sans réponses concrètes !

AG du 10 octobre et stages

Nous te rappelons, si tu n'es pas encore inscrit, que tu peux t'inscrire à l'AG du 10 octobre, voici le lien : [Vendredi 10 octobre 2025 - Assemblée Générale de la FNEC FP FO 33](#). **Il est important de t'inscrire afin de recevoir ta convocation.**

Pour les inscriptions au stage, il faut le faire un mois à l'avance et t'inscrire sur ce lien : [Lien stage](#), **afin d'avoir la convocation**. Voici la liste des trois prochains stages où tu peux t'inscrire

- Le 13 et 14 novembre : retraites (histoire et calcul)
- Le 4 décembre : droits et obligation des AESH

- Le 9 décembre : contractuels enseignants : connaître ses droits et les faire valoir.

Ces stages sont ouverts aux non adhérents, donc tu peux afficher en salle des profs, le calendrier des stages en pièce jointe.

Jours de fractionnement des AESH : IMPORTANT

Par exemple, Pour pouvoir poser deux jours de fractionnement ou 4 demi-journées il faut avoir accumulé suffisamment de jours pendant les vacances scolaires. Par exemple : pour poser deux jours de suite de fractionnement, il faut avoir été en poste à partir du 1 septembre et avant les vacances d'octobre. Cela permet de poser deux jours de suite seulement en janvier 2026 ! Cela signifie que les AESH ne peuvent pas poser deux jours de fractionnement avant janvier. Si tu es AESH, ou que tu connais des AESH, et que tu souhaites prendre tes jours de fractionnement, n'hésite pas à nous poser tes questions.

Contestation avis rectoral du rendez-vous de carrière

Si tu as eu l'année dernière un rendez-vous de carrière, tu as dû recevoir ou tu recevras sous peu l'avis du Recteur. Si cet avis ne te satisfait pas, tu as 30 jours pour le contester.

Tu trouveras le canevas de la lettre de contestation en pièce jointe.

Pourquoi contester ? La contestation peut être utile car par exemple :

- Si tu as un avis "à consolider", cela peut conduire à du tutorat ou à des stages de "remise à niveau" ;
- Si tu as un avis "très satisfaisant" avec beaucoup d'items "excellents", cet avis peut te bloquer dans ton accélération de carrière lorsque tu es au 6ème et 8ème échelon et pour le passage à la hors-classe ; pour le rendez-vous du 9ème échelon, tu auras 20 points de moins que les dossiers avec avis "excellent". Et il faut savoir, que 20 points cela représente 2 ans, donc en somme, tu auras ta hors-classe deux ans après les dossiers avec un avis "excellent" qui ont eu un rendez-vous de carrière en même temps que toi ;
- Si tu as une appréciation avec un point qui ne devrait pas apparaître (maladie, engagement syndical ou autre), tu peux contester pour que cette partie soit retirée de ton avis.
- ...

Avant d'envoyer ton recours, nous te conseillons de nous le faire relire.

Pour les envois, nous avons eu la confirmation qu'il faut les adresser au mail suivant

rendezvousdecariere@ac-bordeaux.fr, en indiquant dans l'objet du message : « Recours RDVC 2024 – Nom Prénom Discipline ». Mets nous en copie comme cela nous saurons que tu l'as envoyé et s'il était égaré alors nous pourrions prouver ton envoi et le faire ajouter à ton recours pour que ta demande soit étudiée.

Une fois ce recours gracieux effectué, le rectorat à 30 jours pour te répondre. Si la réponse est défavorable ou si tu n'as pas de réponse -qui vaut un avis défavorable-, tu devras saisir la CAPA toujours sur le même mail en indiquant l'objet du message : « Recours CAPA RDVC 2024 – Nom Prénom Discipline ».

Bonne semaine.

Le bureau du SNFOLC

Dates importantes :

- AG FNEC FP-FO le 10 octobre ;

Stages :

- Mobilités : le 14 octobre
- Inclusion scolaire versus enseignement spécialisé : 16 octobre
- Retraite : les 13 et 14 novembre
- Droits des AESH : le 21 novembre
- Contractuels enseignants : le 21 décembre.

Le « saviez-vous »

Dates d'inscription pour les concours enseignants :

Du 18 septembre 2025, à partir de 12 h 00, au 6 novembre 2025, 12 h 00 (heure de Paris), pour les recrutements suivants :

Concours des personnels enseignants 1er et 2nd degrés et personnels d'éducation :

- concours externes et internes de l'agrégation ;
- concours externe, interne et troisième concours PsyEN ;
- concours internes et troisième concours du CRPE, du CAPES, du CAPEPS, du CAPET, du concours CPE et de certaines sections du CAPLP ;
- concours externes, internes et troisièmes concours des sections professionnelles du CAPLP ;
- concours internes et troisièmes concours du CRPE, du CAPES, du CAPEPS, du CAPET, du concours CPE et de certaines sections du CAPLP ;
- à titre transitoire et au titre de l'année 2026, les concours externes au niveau BAC + 5 du CRPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, du concours de CPE et de certaines sections du CAPLP.

[Pour en savoir plus, tu peux lire le BO du 18 septembre 2025](#)